

Wolfisheim, le 14 avril 2023

Serge PERIN  
Commissaire enquêteur

à

Monsieur le Maire  
de Nordhouse

Objet : Procès-verbal de synthèse

Référence : Enquête publique relative à la révision allégée N°1 du PLU

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article R.123.18 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous remettre le procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique citée en objet.

La présente enquête publique s'est déroulée du 13 mars 2023 au 14 avril 2023. Différents modes d'expression ont été mis à la disposition du public ainsi qu'un large affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête. Au total **2** contributions ont été enregistrées durant la période de cette enquête. J'ai également reçu **6** personnes lors des permanences tenues en mairie. La synthèse des observations émises par le public fait l'objet du présent procès-verbal.

Afin de me permettre de porter les conclusions et l'avis motivé sur le projet, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces observations et de me fournir sous 15 jours, le mémoire en réponse afférent.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Serge PERIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Perin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Commissaire enquêteur

# PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

## 1. Déroulement de l'enquête

La présente enquête publique s'est déroulée sur une période de 33 jours consécutifs sans aucun incident. Au-delà de la présentation du projet au public, j'ai également été amené à expliquer aux contributeurs la place et le rôle du commissaire enquêteur dans la procédure de l'enquête publique.

Cependant, j'ai relevé :

- Une erreur dans la notice de présentation sur la dénomination de la départementale mentionnée dans le projet. J'ai pu en faire la remarque au cours de la réunion préparatoire du 31 janvier 2023. Cette erreur typographique se retrouvant dans un document d'urbanisme approuvé n'a donc pas été rectifiée dans les documents de l'enquête. Les usagers que j'ai reçus n'ont fait aucune remarque sur ce sujet et situaient parfaitement la zone « espace boisé classé » sujet de cette présente enquête.

## 2. Observations du public

Dans le but de garantir le sens et la bonne interprétation des différentes expressions du public et au vu du faible nombre de contributions, les observations enregistrées au cours de l'enquête sont reproduites dans leur intégralité et sans correction au présent procès-verbal de synthèse.

### **Contribution sur registre dématérialisé N°1 – 30/03/2023 – Nicolas Dessort**

*Bonjour,*

*J'aimerais savoir comment sera la stratégie pour la compensation écologique sera effectuée après le déclassement de ces 0,5 ha. C'est l'occasion parfaite pour redevelopper des milieux naturels autour du bâti du village.*

*Le projet de piste cyclable me paraît cohérent mais il ne doit pas nier qu'il impacte à nouveau la forêt communale il faudra prendre cette question de la compensation très au sérieux lors de la 2e enquête publique.*

## 3. Observations du commissaire enquêteur

A l'occasion de la deuxième permanence, j'ai reçu longuement un usager qui m'a fait part de 2 questionnements. Cet usager n'ayant pas au final déposé de contribution au registre, je fais part néanmoins de ses interrogations.

1. Comment sera opéré concrètement la compensation écologique ?
2. N'est il pas envisageable de concevoir un tracé de piste cyclable alternatif permettant d'éviter le déboisement ? Par exemple au nord du village.

Trois autres usagers se sont présentés aux permanences. Ces derniers sont propriétaires de parcelles et seront concernés dans la partie du projet concernant la création effective de la piste cyclable. Leurs questions portaient notamment sur le mode d'acquisition envisagé, le droit de délaissement, l'indemnisation, etc. Je n'ai pu que leur répondre d'une manière générale et aucun cas par rapport à leur situation.